



www.rowingcanada.org

PROCÉDURE D'APPROBATION DE RÉGATE DE RCA

À l'association et au club organisateur de la régata

Le présent document a été préparé pour aider le club ou l'organisation membre dans la planification d'un événement sécuritaire et équitable. Une demande d'approbation approuvée est exigée pour toutes les régates organisées au Canada. Un comité organisateur (CO) qui souhaite organiser une régata doit non seulement se familiariser avec les exigences fournies aux présentes mais également avec le Code de course de RCA.

Le présent document s'applique autant aux courses en ligne qu'aux courses contre la montre. Lorsqu'une course contre la montre impose des exigences particulières, celles-ci seront indiquées. Il n'existe aucune norme de grandeur pour une course contre la montre, il incombe donc au comité organisateur et au juge en chef de bien tenir compte des particularités du plan d'eau lors de l'établissement des exigences quant à la sécurité et à l'équité de la régata.

La politique sur laquelle repose la procédure d'approbation d'une régata est tirée de l'article XX des statuts de la CARA. L'extrait suivant de l'article XX souligne l'importance d'obtenir l'approbation de régata : « *Sanction is an approval for the hosting of Rowing Regattas.....Objectives of Regatta Sanction are : (A.) Safety of Competitors, (B.) Fairness of Competition, and (C.) A good presentation of the Sport of Rowing.* ».

Advenant le cas où un club ou un CO commet une violation de la politique d'approbation, l'association provinciale/de territoire d'aviron (AP/TA) en conservera une trace écrite au dossier et le club sera avisé. Si le club réitère une demande d'approbation de régata, on tiendra compte du contexte de la violation antérieure dans l'étude de la demande.

Le comité sur la sécurité et les événements de RCA effectuera des visites impromptues aux régates ayant reçues l'approbation de l'AP/TA dans l'intention de sensibiliser davantage les organisations sur l'importance d'organiser des régates sécuritaires, équitables et qui se déroulent bien partout au pays.

En annexe, on retrouve tous les formulaires nécessaires à l'envoi d'une demande d'approbation auprès de l'association provinciale/de territoire d'aviron ainsi que les documents pour la production du rapport rétrospectif de régata. On invite les clubs à consulter la partie A et B avant de remplir les formulaires.

Sommaire des documents :

PARTIE A : Démarche à suivre – préalable à la demande, quand faire une demande d'approbation, préparation de la régata, organisation de la régata et finalisation de la régata.

321 - 4371 Interurban Rd. • Victoria BC • V9E 2C5 • Canada

Tel: 1-877-722-4769 / (250) 220-2577 ~ Fax: (250) 220-2503 ~ E-mail: rca@rowingcanada.org
Member of: F.I.S.A./Membre de F.I.S.A., Canadian Olympic Committee/Comité Olympique Canadien
Canadian Paralympic Committee/ Comité paralympique canadien

- PARTIE B : Aperçu des exigences à satisfaire quant aux normes d’approbation.
- ANNEXE 1 : Formulaire de demande d’approbation
- ANNEXE 2 : Liste de vérification de régates qui accompagne la demande
d’approbation
- ANNEXE 3 : Formulaire du rapport de régates qui sera envoyé avec la liste de
vérification de régates par le juge en chef

Seules les annexes 1, 2 et 3 seront envoyées pour approbation, elles sont donc distinctes des parties A et B.

PARTIE A PROCESSUS DE DEMANDE D'APPROBATION DE RÉGATE

Première étape

D'abord, on doit former un comité organisateur. Son président en dirigera les activités. (se reporter au Code de course, article 5, Tâches du comité organisateur)

Deuxième étape

Avant d'organiser une régata, le comité organisateur doit remplir le formulaire de « Demande d'approbation de régata » et le remettre pour approbation à son AP/TA. La demande doit comprendre les documents suivants :

Demande d'approbation de régata (annexe 1)

Bien remplir les deux pages de la demande d'approbation. Un document qui demande une dérogation aux règles du Code de course de RCA doit préciser les exemptions aux règles demandées et indiquer clairement comment les mesures prévues pour les dérogations en question respecteront tout de même les normes de sécurité et d'équité du Code de course de RCA.

Liste de vérification d'approbation de régata (annexe 2)

La colonne A doit être remplie et le formulaire retourné avec la demande d'approbation de régata.

Dans le cas de régates nationales canadiennes, la demande sera adressée à l'AP/TA. Une fois la demande approuvée par l'AP/TA, celle-ci est envoyée pour examen et approbation au Comité sur la sécurité et les événements de RCA. Par conséquent, un CO qui souhaite organiser une régata nationale fera parvenir sa demande d'approbation longtemps à l'avance, accordant un délai raisonnable pour l'étude et l'approbation du dossier aux deux paliers décisionnels.

Toute demande sera reçue au plus tard à la date fixée par l'association à l'AP/TA. Bien noter que si la demande est reçue après cette date, l'AP/TA peut décider de ne pas l'étudier et de refuser l'approbation de régata.

Troisième étape

Chaque AP/TA déterminera un processus de nomination et d'approbation du juge en chef de chaque régata. Le comité organisateur devra faire entériner le processus auprès de son AP/TA avant de procéder à une demande d'approbation de régata.

Dans le cas d'une régata nationale canadienne, le comité des juges de RCA en collaboration avec le comité organisateur choisira le juge en chef.

Quatrième étape

L'AP/TA fournira une lettre d'approbation à la partie requérante. En outre, l'AP/TA fournira une copie de la liste de vérification de RCA et du formulaire de rapport de régates. De plus, l'AP/TA fournira une copie du rapport de l'ancien juge en chef de la régates, le cas échéant. Ces documents seront envoyés au président du comité organisateur et au juge en chef de la régates.

Cinquième étape

Le juge en chef communiquera avec le comité organisateur pour fixer le nombre de juges, le personnel de soutien et les bénévoles qui seront nécessaires. Le juge en chef confirmera aussi le nombre d'embarcations de juges et de sécurité qui seront nécessaires. De plus, le juge en chef veillera à traiter toute irrégularité ou tout problème de l'année précédente.

Bien prendre note que le président de la régates et le juge en chef ont la responsabilité conjointe de fixer le nombre d'effectifs pour la régates, incluant le nombre de juges brevetés qui seront nécessaires pour arbitrer la régates. Le Code de course de RCA exige au moins quatre juges brevetés présents à chaque course en ligne. Dans le cas de courses contre la montre, le nombre de juges brevetés sera fixé par le juge en chef et le comité organisateur, toutefois on exige la présence d'un minimum de quatre juges. L'AP/TA décidera du processus de nomination du jury. Il incombe au comité organisateur de chaque régates de confirmer au préalable le processus avec l'AP/TA avant de compléter la demande d'approbation. Le comité des juges de RCA travaillera de concert avec le comité organisateur quant à la nomination des membres du jury pour les régates nationales canadiennes.

Sixième étape

Lors de la régates, la responsabilité d'offrir l'environnement le plus sécuritaire et équitable possible pour tous les compétiteurs incombe au juge en chef et au président de la régates. Le juge en chef signalera immédiatement toute irrégularité au comité organisateur.

Toute irrégularité le jour de la régates que le juge en chef estime inacceptable peut motiver un retard de la régates tant que celle-ci ne satisfait pas les conditions requises pour une régates sécuritaire et équitable.

Si nécessaire, le juge en chef peut retirer l'approbation pour la régates et refuser de permettre aux juges de RCA d'arbitrer.

Septième étape

Après la régates, le juge en chef remplira le « Formulaire de rapport de régates » (annexe 3) ainsi que la « Liste de vérification de régates » et fera parvenir une copie des documents à l'AP/TA et au comité organisateur. On enverra également une copie des documents à RCA

dans le cas d'une régates nationale. Les rapports doivent être reçus au plus tard 30 jours après l'événement. Advenant le cas où un incident se serait produit pouvant donner lieu à une réclamation contre RCA, le président de la régates doit, sans délai, signaler l'incident au bureau de RCA.

Huitième étape

L'AP/TA révisera tous les formulaires de rapport de régates pour aider notamment au perfectionnement des juges et des administrateurs de régates dans les provinces. L'AP/TA devra vérifier que tout incident ou rapport de l'accident particulièrement, celui pouvant donner lieu à une réclamation d'assurance, a été signalé à RCA.

PARTIE B

EXIGENCES RELATIVES AUX RÉGATES

(se reporter également à la liste de vérification de régates)

Estimation quant au nombre de personnes composant le jury et le personnel du comité organisateur

Les fonctions des membres du jury et les rôles d'adjoint du CO qui s'y rapportent sont énumérés à titre indicatif seulement. Le nombre peut varier en grandeur selon l'envergure de l'événement ou sa durée, par ex., nombre de quarts de travail par jour du personnel :

<u>Juges de RCA</u>	<u>Officiels de la région</u>
• Juge en chef	Président de la régates
• Commission de contrôle	Adjoints
Pesée	Adjoints
Chefs d'embarcadère	Adjoints
• Aligneur (juge au départ)	Adjoint
• Starter	Adjoint
• Juges (sur plan d'eau)	Conducteurs d'embarcation
• Juge en chef à la ligne d'arrivée	Chronométrateurs
• Juges à la ligne d'arrivée	Préposé au drapeau/klaxon
• Chef de zone	Conducteurs d'embarcation
Échauffement/Récupération	Conducteurs d'embarcations de sécurité
	Secouriste

Exigences pour le site :

Un site d'aviron contrôlé et sécuritaire comprendra obligatoirement une aire de rassemblement, des toilettes convenables, un abri, des vestiaires, de l'eau potable sur le site,

un endroit pour entreposer les embarcations, des installations de lancement et des abords accessibles et sécuritaires pour les bateaux.

Programme :

Des exemplaires du programme de la régates pour le nombre prévu de juges et d'entraîneurs devraient être disponibles en quantité suffisante le plus tôt possible.

Conducteurs d'embarcation :

Tous les conducteurs d'embarcation de juges et de sécurité doivent satisfaire les exigences de Transport Canada et être compétents pour conduire leur embarcation.

Embarcations de sécurité:

On doit avoir au moins deux embarcations de sécurité, en plus des embarcations de juges pour les courses en ligne.

Dans le cas d'une régates contre la montre, le nombre d'embarcations de sécurité nécessaire est de beaucoup plus élevé que pour une course en ligne. Le juge en chef et le comité organisateur devront travailler étroitement pour établir le nombre d'embarcations de sécurité approprié pour assurer la sécurité des participants. Toutes les embarcations de sécurité devraient être équipées d'un système de communication qui permet l'échange entre les embarcations, les juges et le comité organisateur.

Les embarcations de sécurité devraient être déployées le long du parcours, incluant les zones d'échauffement et de récupération afin de réduire le risque de collision entre les embarcations d'aviron et les autres embarcations et les autres dangers tels que les culées de pont, etc. Les embarcations de sécurité devraient aussi être situées de telle sorte que toute section du parcours peut être vue et rapidement atteinte. Pour réduire les remous, il est souhaitable que ces embarcations demeurent en position fixe, en attente d'une urgence, au lieu d'être en mouvement le long du parcours de la régates.

De plus, ces embarcations doivent se conformer aux exigences en vigueur de Transport Canada, et aux exigences spécifiques des courses d'aviron. Se reporter aux règlements de Transport Canada qui ont été ajoutés aux directives en matière de sécurité de RCA.

On recommande l'utilisation d'embarcations gonflables.

Les embarcations de sécurité doivent être sur l'eau pendant les périodes d'entraînement prévues.

Embarcations de juges:

Les embarcations de juges devraient être équipées selon les exigences de Transport Canada. Chaque embarcation de juges devrait avoir un drapeau rouge et blanc, un chronomètre, un appareil radio émetteur-récepteur, un appareil de signalisation sonore.

On retrouvera également sur l'embarcation une batterie d'accumulateurs de rechange chargée à bloc, un mégaphone et un porte-bloc (pour le programme des épreuves).

Pour un déroulement optimal, les régates nationales canadiennes devraient avoir au moins six embarcations de juges en tout temps.

Prévoir une embarcation à moteur équipée supplémentaire en cas de panne. On devrait aussi prévoir des moteurs de rechange et du carburant supplémentaire.

Starter:

Déterminer, en consultation avec le juge en chef, les installations de départ convenable pour votre régate.

Aligneur (juge au départ):

Déterminer, en collaboration avec le juge en chef, les installations nécessaires pour l'alignement. En général, dans le cas d'une course contre la montre, le départ sera donné par le chef de zone ou le juge responsable d'organiser le départ des équipages.

Zone d'arrivée :

Prévoir une zone réservée uniquement aux juges et au personnel de soutien qui sera équipée de tables, de chaises et d'un abri couvert. Garder les juges à l'abri de toute ingérence.

Chef d'embarcadère :

Pour éviter les accidents ou les retards dans la zone d'embarquement et de débarquement, un juge ou une ou plusieurs personnes dirigeront rapidement et de façon sécuritaire la sortie et l'entrée des embarcations sur le ponton.

Installations pour la pesée (s'il y a lieu):

Il faudra prévoir l'aménagement d'un endroit séparé (tente) suffisamment grand pour accueillir l'équipage d'un huit où seront installées deux balances calibrées ainsi qu'une table et deux chaises réservées aux officiels par zone de pesée. Une balance calibrée sera mise à la disposition des compétiteurs durant les heures d'ouverture du site pour la régate ou l'entraînement.

Prévoir une petite balance pour évaluer la surcharge qui sera portée par le barreur. Un approvisionnement de sable propre est nécessaire avec des contenants en nombre suffisant, des marqueurs noirs et du ruban adhésif en toile. La surcharge équivalant au poids exigé sera placée dans le bateau. On scellera les couvercles des contenants de ruban adhésif en toile.

Commission de contrôle:

Situés à l'embarcadère de bateaux, les membres de la commission sont responsables de s'assurer que toutes les embarcations ont des accessoires de sécurité bien installés et fonctionnels (boule de proue, lanière de sécurité à déclenchement rapide des souliers attachée à la bonne longueur, surcharge du barreur, carte d'identité du rameur, etc.).

Carte du parcours et signalisation:

Le comité organisateur doit fournir un plan détaillé de toutes les installations sur terre et sur le plan d'eau.

Dans le cas d'une course contre la montre, la carte du parcours doit indiquer tous les repères terrestres, les obstacles et les zones interdites.

Le comité organisateur doit s'assurer que la zone d'échauffement et de récupération et le plan de circulation de ces zones sont clairement indiqués sur le schéma du parcours.

Le plan indiquera également le plan de circulation (en entraînement/en compétition) et le plan ou le schéma sera affiché à l'avance et sera facilement accessible à tous les participants.

Pour des raisons de sécurité, le comité organisateur peut introduire des règles de circulation spéciales pour l'aviron adapté.

Conseiller en matière de sécurité:

Le comité organisateur nommera un conseiller en matière de sécurité de régates. Se reporter au Code de course de RCA pour la liste des responsabilités.

Secouriste/conseiller médical :

Il y aura au minimum tous les jours de la régates une personne désignée qui possède un certificat de secourisme général et qui sera facilement accessible avant le départ de la première épreuve au programme et 30 minutes après la fin de la dernière épreuve au programme. On encourage le comité organisateur de se prévaloir d'un service d'ambulance et d'un personnel médical qualifié sur place. Le nom des personnes à contacter en cas d'urgence devra être affiché. Le kiosque de premiers soins doit être ouvert durant les périodes d'entraînement.

Secouriste/conseiller médical (régates nationales) :

Chaque régates nationale nommera un conseiller médical en chef qui sera responsable de l'organisation sur le plan médical de la régates. La nomination sera annoncée suffisamment tôt dans la planification de la régates pour qu'il soit possible de prévoir et organiser les besoins en service d'ambulance et en personnel d'intervention d'urgence. On prévoira au minimum les services d'un médecin et d'un physiothérapeute ainsi que les services ambulanciers.

Les installations médicales normales comprennent une chambre privée chauffée ou climatisée avec un accès aux toilettes et située à un point central du site de compétition. Le matériel médical serait fourni par le personnel médical et le comité de la régates devra le remplacer au besoin.

Services météorologiques:

Le comité organisateur de la régates devrait avoir tous les numéros de téléphone du bureau météorologique utiles au juge en chef. Il devra avoir sur les lieux un accès à une radio portative et à l'internet.

L'équipement suivant est obligatoire pour toutes les régates nationales canadiennes et est facultatif pour les autres régates:

- Détecteur de foudre
- Un ordinateur équipé d'un accès haute vitesse branché sur le site de Environnement Canada.
- Thermomètre
- Baromètre (lecture chaque heure afin de détecter la tendance barométrique) (facultatif)
- Anémomètre (direction et vitesse du vent) (facultatif)

Périodes d'entraînement prévues:

Un comité organisateur qui accorde du temps d'entraînement sur le plan d'eau de compétition devra afficher les heures d'ouverture du plan d'eau et le plan de circulation. Durant les entraînements prévus par le comité organisateur, il y aura la présence des embarcations de sécurité sur le plan d'eau et l'accessibilité aux services de premiers soins. Il n'a aucune exigence qui oblige la tenue d'entraînement sur le plan d'eau.

Communications:

Pour des raisons de sécurité, un système émetteur-récepteur de portée suffisante pour recevoir un signal clair sur la distance maximum du parcours et qui comprend un minimum de trois canaux opérationnels doit être accessible pour les communications de la régates.

Le président de la régates et le juge en chef détermineront le nombre d'émetteurs-récepteurs nécessaires pour la régates. Ils assigneront aussi les canaux.

Permis:

Advenant le cas où un CO planifie l'installation, par exemple, d'un système de balisage pour la régates ou de nouveaux quais ou encore d'une tour de départ sur un site de régates qui n'a jamais accueilli de telles installations, il est alors fortement recommandé de consulter le bureau le plus proche de Transport Canada et de vérifier la nécessité d'obtenir un permis pour procéder à l'installation en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables. Noter bien que la délivrance d'un permis peut prendre de quelques semaines à quelques mois.

Certains plans d'eau sont régis par le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada. Les règlements sont propres au plan d'eau et peuvent, par exemple, limiter le nombre de chevaux-puissance des embarcations motorisées circulant sur le plan d'eau. Les organisateurs de la régates peuvent se renseigner auprès de leur municipalité ou encore de Transport Canada concernant tout règlement en vigueur sur le site en question. Dans certains cas, on peut demander de lever les restrictions temporairement. Une demande d'exemption temporaire doit habituellement être déposée plusieurs mois à l'avance.

Considérations additionnelles pour une régates contre la montre:

Les organisateurs d'une course contre la montre doivent avoir les informations suivantes:

- La liste de la circulation locale ou les règles de course incluant les procédures de dépassement
- La publication des pénalités imposées pour une violation à la circulation locale ou à une règle du Code de course
- Le classement des équipages pour faire partir si possible les équipages rapides avant ceux classés plus lents

Le comité organisateur d'une course contre la montre doit tenir compte de:

- Minimiser le nombre de dépassements en favorisant le départ des équipages classés rapides avant les équipages classés plus lents dans la séquence des départs contre la montre.
- Minimiser les dépassements en fixant un intervalle de départ plus long entre les différents types de bateaux.
- Prévoir un mécanisme de chronométrage d'urgence, car les têtes de rivière reposent essentiellement sur la performance chronométrée.

Bien remplir l'annexe 1 (Formulaire de demande d'approbation de régates) et l'annexe 2 (Liste de vérification de régates) ainsi que le Formulaire de rapport de régates (non complété) de l'annexe 3 et les faire parvenir au bureau de l'AP/TA.

ANNEXE 1
DEMANDE D'APPROBATION DE RÉGATE
 (Trois pages au total incluant l'annexe 2)

ASSOCIATION/CLUB ORGANISATEUR : _____

Nom de la régata : _____

Date(s) : _____

Nom et adresse du site : _____

Distance de l'épreuve ou des épreuves : _____

Président de la régata : _____

Téléphone : _____ **Nombre d'épreuves :** _____

Courriel : _____ **Nombre de courses prévu :** _____

Télécopieur : _____

JUGE EN CHEF :	INFORMATION SUR LE SITE :
Adresse :	Type de parcours :
	Longueur du parcours :
	Plan d'eau du parcours :
Téléphone :	Nombre de couloirs :
Télécopieur/courriel :	Intervalle de course :
	Heure de début et de fin de la compétition :
Nombre de juges de RCA demandé :	Course en ligne ou contre la montre?

CONSEILLER EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ :	SECOURISTE /CONSEILLER MÉDICAL
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Télocopieur/courriel :	Télocopieur/courriel :
	Qualification(s)

En présentant une demande d’approbation de régates, le club/association _____, désigné ci-après sous le « Club » :

- i) convient que pour obtenir l’approbation, la régates doit être organisée et se dérouler conformément au Code de course de RCA;
- ii) connaît le Code de course de RCA et se conformera aux lignes directrices de RCA en matière de sécurité;
- iii) comprend qu’en vertu de la règle 1.6 « Exceptions », une variance du Code de course est acceptable, mais doit être déclarée à l’avance à l’endroit prévu de ce formulaire et approuvée. Le comité organisateur doit préciser les mesures qui seront appliquées pour assurer un niveau de sécurité et d’équité équivalent dans le cas où la dérogation est accordée.

Détail de la demande d’exception :

iv) remplit la colonne A de la liste de vérification d’approbation de régates.



**ANNEXE 2
LISTE DE VÉRIFICATION DE RÉGATE**

ÉLÉMENT	COLONNE A CONVENU PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR	COLONNE B fourni (à remplir par le juge en chef du site)
<i>Éléments obligatoires :</i>		
Conducteurs d'embarcation		
Marqueurs de proue de couloir		
Personnes à contacter en cas d'urgence		
Personne ressource/ Internet pour les conditions météo		
Signalisation du parcours		
Plan de circulation du parcours (entraînement & course)		
Périodes d'entraînement prévues		
Chef d'embarcadère		
Eau potable		
Carte du plan de circulation terrestre		
Programme des épreuves		
Radios /Téléphones cellulaires		
Embarcations de sécurité		
Embarcation/ponton du starter		
Embarcations de juges		
Chef de la zone d'échauffement		
<i>Éléments discrétionnaires :</i>		
Embarcation/ponton de l'aligneur		
Chef de la zone de récupération		
Surcharge		
Permis nécessaires		
Affichages/Feuilles de résultat		
Thermomètre pour l'eau		

Balances pour la pesée		
------------------------	--	--

Signature autorisée _____

Date _____

**ANNEXE 3
FORMULAIRE DE RAPPORT DE RCA**

(Deux pages au total)

Le juge en chef remplit le formulaire ci-dessous et la colonne B de la liste de vérification susmentionnée

RÉGATE :	ASSOCIATION/CLUB ORGANISATEUR:
PRÉSIDENT DE LA RÉGATE :	DATE:
JUGE EN CHEF :	ENDROIT :
CONSEILLER EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ :	
SECOURISTE/ CONSEILLER MÉDICAL :	

JUGES brevetés de RCA présents

Si un espace supplémentaire est requis, utilisez le verso de la feuille ou des feuilles supplémentaires ou les deux.

Nom	Rôle (Starter, juge à l'arrivée, etc.)

Commentaires : Utilisez l'espace ci-dessous (si un espace supplémentaire est requis, utilisez le verso de la feuille ou des feuilles supplémentaires ou les deux).

Incidents/Accidents : Ne faire aucune tentative d'évaluation de l'incident ou de l'accident, ni inclure de recommandations de mesures correctives. Veuillez seulement rapporter l'événement.

Rendre compte de : la séquence des événements, la nature et l'endroit de l'incident ou de l'accident, les personnes impliquées. D'autres personnes, au besoin (compagnie d'assurance, comité organisateur, etc.) se pencheront sur les raisons et les circonstances de l'événement et les évalueront.

Recommandations : (par ex. sur l'organisation, les juges, etc.)



Préparé par : _____ Date : _____

Révisé par : _____ Date : _____

2011/04